

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 13 Décembre 2016 au Multi-accueil
n°SS 00075

Présents :

Marie-Emmanuelle REDEMPT, Présidente,
Jessica LEDUC, Trésorière
Aurélie GUYONNAUD, Trésorière Adjointe,
Séverine STADELMANN, Secrétaire,
Laetitia PUJOL, Secrétaire adjointe,
Delphine ANDRE, Secrétaire adjointe,
Anne DESROCHES, membre du CA
Stéphanie SCHNEIDER, membre du CA
Carole TIGOULET-MONTEIL, membre du CA
Bernard DELOMENIE, président de la communauté de commune
Georges DARGENTOLLE, élu Communauté de communes.
Magali GRASSET, Responsable coordinatrice,
Emilie DUROUX, Responsable adjointe,

Excusés :

Amandine AUXEMERY, Présidente adjointe,
Nicolas COUSTILLAS, membre du CA
LAMBROS Laurence, membre du CA
Nadine ROUFFET, membre du CA
Estelle BECQUET, élue Communauté de communes,

Pouvoirs :

Nadine ROUFFET

Début de séance : 20H45

1- Rapport d'activité coordinatrice

Mme Grasset, responsable coordinatrice, expose la situation : depuis octobre 2016 l'heure facturée est à 52,09% (octobre 2015 : 60%) et pour novembre 2016 elle est à 64% (novembre 2015 : 63%).

L'heure facturée entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2016 est de 57,36%.

Pour cette année 2016, le taux d'occupation est en baisse.

Les membres du bureau ont réfléchi aux causes : échelonnement des arrivées, vacances d'octobre grosse chute (12 à 14 enfants accueillis)

Pour remédier à cette chute du taux, deux objectifs ont été proposés pour arriver au taux de 70% :

- Limiter la différence entre les heures réalisées et facturées
- être en dessous de 107 % /calcul de la PSU

Fin novembre 2016, il a été réalisé 30111 heures contre 34000 heures réalisées normalement

Mme REDEMPT, présidente, précise que le bureau a beaucoup travaillé sur l'explication du mode de calcul de la PSU (heures facturées/heures réalisées). Il a exposé la situation à l'équipe car les salariées n'avaient pas connaissance du mode de fonctionnement. Elles l'ont aujourd'hui bien compris.

Mme LEDUC, trésorière, ajoute qu'il reste un gros travail de sensibilisation des parents à faire, des pistes de réflexions ont été étudiées avec Mme BENOIST, référente CAF /

=> La baisse du nombre de jour de carence de 3 à 2 jours car théoriquement il n'y a pas d'éviction. Ce sujet a déjà été abordé lors de précédents CA. Cette piste est à étudier.

=> Essayer de travailler à contacter les parents qui auraient demandé des accueils occasionnels si désistement. Sont-ils contactés dès le matin ? Mme Grasset répond oui à la question posée. Et également proposées systématiquement d'autres créneaux horaires.

Mme Grasset, responsable coordinatrice, indique qu'il y a eu des soucis avec des assistantes maternelles, la structure a dépanné les parents.

Suite à la commission d'avril 2016, il y a eu beaucoup de désistement. Pas de raison particulière n'a été émise à cela.

Les membres du bureau ont recherché une piste de réflexion à ce problème de désistement : mettre en place une caution à la réservation, les parents seraient plus engagés.

Les membres de la communauté de communes mettent en garde car cela est réglementé. Il faut être prudent sur les termes employés. Peut-être facturer un temps donné ? Il sera nécessaire de le mettre dans le règlement de fonctionnement.

Tous les membres du CA présents sont d'accord pour étudier la question sur l'aspect légal.

Un échange a lieu sur les pratiques actuelles concernant la date d'entrée d'un enfant reporté par des parents. Ce mode de fonctionnement pose problème puisqu'il y a un impact financier important.

Mme REDEMPT, Présidente, expose la situation d'une famille qui souhaite reporter la date d'entrée en avril 2017 de son enfant prévu en janvier 2017. Plusieurs pistes sont évoquées :

- soit prendre la place en janvier et régler
- soit donner la place au suivant de la liste d'attente.

Les membres du bureau vote à l'unanimité de proposer à la famille qui à réserver une place en janvier 2017 de ne pas la prendre et redéposer un dossier pour la prochaine commission.

Les membres du bureau proposent de mettre en place une deuxième commission d'admission intermédiaire sur novembre, cette solution pourrait combler les plages disponibles.

Les membres du CA et les élus n'y voit pas d'inconvénient.

Mme REDEMPT, Présidente, évoque le changement futur du mode de gestion de la structure et elle insiste pour savoir s'il faut anticiper pour l'avenir. Il faut prévoir une commission en septembre /octobre, au pire elle sera annulée au besoin. Cette modification sera inscrite au règlement de fonctionnement et votée lors de la prochaine assemblée générale.

Les membres du CA votent à l'unanimité cette proposition de mise en place d'une deuxième commission à inscrire au règlement de fonctionnement.

Mme REDEMPT, présidente, indique que des flyers ont été distribués par les membres du bureau dans les écoles maternelles de Saint Maurice Les Brousses, Saint Priest Ligoure et Nexon

Elle demande à ce que Mme Grasset envoi à chaque Mairie de la Communauté de commune un communiqué sur la structure afin de l'insérer dans les prochains bulletins municipaux

Mme REDEMPT informe également sur la journée Halloween qui a eu lieu pendant les vacances scolaires d'octobre afin d'attirer du monde.

Mme REDEMPT, informe de la mise en place pour l'essai d'une navette entre l'école de Nexon et la structure les mercredis midi afin d'augmenter les heures de présence. Un point reste à l'étude : achat ou don de siège auto à prévoir pour faire gagner du temps. Le transport s'effectue avec le prêt du bus de la communauté de commune et deux salariées de la structure sont détachées pour l'accompagnement au transport.

2- Budget

Mme Leduc indique qu'il y a 148000€, les salaires représentent 17000€ charges comprises. Il faut 84000€ sans autres dépenses jusqu'à avril 2017. L'achat de nourritures et de couches sont les seules dépenses actuellement autorisées, le reste des dépenses sont verrouillées jusqu'en avril 2017, date de la prochaine recette de la PSU. Toutes les demandes de dépenses seront étudiées avec grande rigueur face au budget déficitaire de cette année lié à la baisse du taux de fréquentation de la structure et de la baisse des recettes PSU.

Mme ANNE DESROCHES, membre du CA demande s'il est utile d'imprimer en couleur ? Les factures par exemples. Une cartouche coute combien ?

Mme LEDUC, trésorière précise que le cout d'une cartouche actuellement est de 118€ mais la recherche d'un autre fournisseur est en cours. Et le personnel veille à ne pas imprimer en couleur désormais.

3- Point Projet d'établissement

Mme Grasset, responsable coordinatrice, indique qu'il est actif sur 5 ANS. Elle travaille sur les indicateurs définit dans le projet et le complète chaque mois. Elle précise ceux qui sont actuellement mis en place :

- Activités et sorties mis en place : école, médiadèque...
- Contact avec les partenaires
- Activités exceptionnels

L'idée est de reprendre une fois par an avec les indicateurs, les modifications, les ajouts.

On le laisse tel quel, tout en le faisant évoluer au fil du temps et en fonction du travail de réflexion qui sera mené sur celui-ci.

Il y a deux référentes par projet de sortie et pour l'organisation de la fête de l'été.

La PMI refuse que les diplômés CAP fassent seule les sorties. Mme Grasset propose de faire différemment au niveau des parents bénévoles : au lieu d'accompagner aux sorties ils pourraient rester au sein de la structure pour surveiller les enfants.

Mme REDEMPT, Présidente, indique que les parents souhaitent effectuer avec les enfants les sorties. Il faut trouver une solution pour les investir concernant les activités. Il faudrait parler de partenariat plutôt que de sorties pour valoriser le travail des CAP Petite Enfance.

Mme GRASSET présente d'autres pistes de travail qui ont été évoquées au sein de l'équipe : présentation du calendrier des activités sur 2017 (cf tableau ci-joint).

Les tableaux de suivi des indicateurs seront à remettre aux membres du Bureau régulièrement par Mme Grasset, responsable coordinatrice.

Mme GRASSET précise aussi que dans le projet d'établissement il y aura l'insertion d'une partie paramédicale, prise en soin des bébés et les adaptations.

Mme Stadelmann, secrétaire, précise qu'elle reste avec Mme Dufour référente pour le suivi de ce projet d'établissement, en lien avec Mme GRASSET et Mme DUROUX.

4- Travaux

Mme REDEMPT, Présidente, indique que le travail à beaucoup avancé grâce à la participation très active de Mme AUXEMERY, présidente adjointe. Mme REDEMPT remercie la communauté commune pour l'aide apportée.

L'interphone sera mis en place d'ici fin du 1^{er} trimestre 2017.

Les étagères seront posées aux frais de la communauté de communes.

Un miroir pour la sortie de la cuisine pour visualiser au mieux les enfants va être acheté, Mme DUROUX va transmettre un devis à la trésorière.

Retour sur spectacle « voix là » à la médiathèque. Mme DUROUX précise qu'il y a eu 23 places sur 45 places réservées.

Mme DUROUX a trouvé le spectacle adapté au tout petit.

Mme REDEMPT précise que trois membres du bureau étaient présents et n'ont pas adhérer à ce type de spectacle. Le président de la communauté de communes propose que lui soit fait un retour par mail pour ceux qui le souhaite pour envisager ou non la reconduite d'un tel spectacle.

Mme REDEMPT, Présidente, souhaite les dernières informations concernant le protocole attentat : Mme GRASSET, responsable coordinatrice, indique qu'un intervenant AIST viendra jeudi 15 décembre pour donner des conseils sur le protocole à mettre en place. Le DURP aura besoin d'être mis à jour. Le 5 janvier, elle le mettra à jour avec Mme BARRIERE Sylvianne référente du DURP.

5- Commission d'admission intermédiaire en décembre. Validation par le CA

Question déjà évoquée précédemment

6- Fermetures 2017

Mme REDEMPT, Présidente, précise que le vote de la fermeture pour la période d'été a été fait lors du précédent CA soit du 21 Juillet au 20 août inclus.

Suite au retour des questionnaires remis aux familles adhérentes, le comptage fait par les membres du bureau et celui fait les salariées n'a pas été effectué de la même manière.

Mme REDEMPT précise que le comptage fait par le bureau est logique puisqu'il a été attribué en nombre de point.

Les membres du CA votent à l'unanimité Les fermetures sur le lundi 26 mai (ascension) et sur le lundi 27 février (formation du personnel au geste de 1^{er} secours + exercice incendie).

7- Questions des salariées :

- Les dates des vacances d'été 2017 restent-elles du 21 Juillet au 20 Août 2017 comme prévues au CA du mois d'octobre ?

Question évoquée précédemment

- La com com fera-t-elle passer de nouveau un expert pour les mesures acoustiques suite au changement de mobilier du coin cuisine ?

Suite aux changements des tables il y a eu une nette amélioration. Les membres du CA ne jugent pas nécessaires de faire passer à nouveau un expert (cout important) mais propose à Mme GRASSET de contacter la médecine du travail pour faire cette mesure. Il est rappelé que les salariées ont des protections pour l'ouïe à leur disposition.

- Le changement de Communauté de Communes en Janvier 2017, changera-t-il la zone d'attraction de la structure ?

Les élus présents indiquent que la forme de gestion sera différente mais le périmètre ne changera pas jusque dans le CIAS.

-Continuera-t-on à faire une distinction entre les familles issues de la Communauté de communes et les autres ?

La réponse apportée par les élus est oui

- L'équipe bénéficiera-t-elle des chèques Cadoc pour les fêtes de Noël ?

Mme REDEMPT, présidente, en présence de MME GRASSET et Mme DUROUX, indique qu'il y a un investissement de l'équipe et quelques efforts ont été faits mais il est perçu un manque d'enthousiasme. Les membres du bureau ont proposé 50€/salariée.

Un débat s'engage et il est demandé à Mme GRASSET et MME DUROUX de sortir du Conseil d'Administration. Leur départ est noté à 22H40

Les membres du CA décident à l'unanimité d'attribuer un chèque cadeaux au mérite. Il sera évalué avec les entretiens individuels des salariées en cours de réalisation.

8- Modification du règlement intérieur : mise en place d'une CAUTION.

Question évoquée précédemment

9- Questions diverses

Elles ont été retraduites tout au long du compte rendu dans les questions précédentes.

Concernant les jours de carences voir si le contrat prévoyance rembourse dès le 1^{er} jour.

Pour les parents ne pouvant venir récupérer leur enfant au moment du repas de midi (imprévu sur horaire). Les membres du CA rappellent aux salariées qu'il faut obligatoirement proposer un repas à l'enfant concerné (même différent du repas du jour prévu).

FIN DE SEANCE : 00H10